Envoyé en préfecture le 18/11/2026
Reçu en préfecture le 18/11/2026
Publié le
ID : 035-213502214-20261102-2026131-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Pléchâtel

Séance du 02/11/2026

Date de la convocation
27/10/2026

Date d'affichage
27/10/2026

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 23
Présents : 23
Votants : 23

A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an 2026 et le 2 Novembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire,

Présents : Mme ADAM Marie-France, M. ARRAULT José, M. BARBU Guillaume, Mme BEZIN Charlène, M. BRIZARD Philippe, M. CONCHE Philippe, Mme COUÉ Virginie, M. DENIS Bernard, Mme DESHOUX Charline, Mme GÉRARD Michelle, M. HAMON Joël, M. HELIAS Patrick, M. LALESNEL Thierry, M. LAVENIR Guillaume, M. MATRAT Hugues, Mme MORISSET Typhaine, Mme MOUAZAN Régine, Mme NUCITO Gaëlle, M. PERCHER Jean-Jacques, Mme POLIGNÉ Laëtitia, M. ROUSSELOT Sébastien, Mme SAULNIER Elise, Mme TEILLARD Stéphanie

Mme ADAM Marie-France a été élue secrétaire

Numéro de la délibération : 2026131
Objet de la délibération : Renouvellement de matériel informatique

M. Bernard DENIS explique que du matériel informatique doit être renouvelé. Ce renouvellement concerne l'ordinateur de l'accueil de la médiathèque ainsi que l'ordinateur des adjoints. Il indique que les prix du matériel informatique ont considérablement augmenté et explique que, pour ces deux ordinateurs, il a été demandé des devis de matériel reconditionné. Il présente les devis reçus :

- BERGER LEVRAULT : fourniture de 2 ordinateurs reconditionnés avec écran clavier souris (marque selon arrivages) : 793 € HT soit 951.60 € TTC
- TBI : 2 licences office + mises en service : 970.80 € soit 1 164.96 € TTC

Par ailleurs, ce renouvellement concerne également un visualiseur d'une des classes de l'école publique qui est hors service.
L'entreprise TBI a proposé un devis d'un montant de 219 € HT soit 262.80 € TTC.

Après délibérations, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces devis et autorise Monsieur le Maire à les signer.

Pour copie conforme.
La secrétaire de séance, Le Maire,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 18/11/2026